

MAEC les essentiels...

Le projet

Le Parc naturel régional du Morvan est porteur du projet en partenariat avec les Chambres d'agriculture départementales, sous l'égide de la

Chambre régionale.

Durée des contrats

5 ans

Conditions d'âge

Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 67

ans au 1er janvier de l'année de la demande.

Retraite

En cas de départ en retraite, les contrats sont

transmissibles. S'il n'y a pas de repreneur les

contrats sont à rembourser s'ils ont été souscrits

moins de trois avant le départ en retraite.

Années d'engagement

Il est possible de s'engager dans un contrat en

2015, 2016 et 2017 (engagement pour 5 ans).

Cumuls de mesures

Les MAEC sont cumulables avec l'ICHN dans le

Morvan, mais pas avec les mesures Bio.

Qui paie ?

Les contrats sont financés à 25% par l'Etat et 75%

par l'Union Européenne.

C'est l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui

procède aux versements.

Qui contrôle ?

C'est la DDT qui tire au sort les dossiers à contrôler

et c'est l'Agence de Service et de Paiement (ASP)

qui procède aux contrôles.



Qui peut s'engager ?

Les agriculteurs qui ont 50% de leur SAU dans les communes suivantes:

Communes de Côte d'Or

Aisy-sous-Thil, Bard-le-Régulier, Blant, Brazezy-en-Morvan, Champpeau-en-Morvan, Dompierre-en-Morvan, Jullienay, La Motte-Ternant, La Roche-en-Brenil, Lacour-d'Arcenay, Lemais, Marcilly-Ogny, Menessaire, Molphey, Montigny-Saint-Barthélemy, Montjay-en-Auxois, Précý-sous-Thil, Saint-Andeux, Saint-Dider, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Martin-de-la-Mer, Saulieu, Savilly, Sincéy-lès-Rouvray, Sussey, Thoisy-la-Berchère, Viançes, Vic-sous-Thil, Villargoix, Villiers-en-Morvan.

Communes de la Nièvre

Alligny-en-Morvan, Arleuf, Avrée, Bazoches, Blismes, Brassy, Ceron, Chaux, Château-Chinon (Campagne), Château-Chinon (Ville), Châtin

Chauverd, Chiddes, Corancy, Dommartin, Dun-les-Places, Dun-sur-Grandry, Empury, Fâchin, Fléty, Fours, Gâcogne, Gien-sur-Cure, Glux-en-Glenne, Gouloux, La Nodde-Maulaix, Lantý, Larochemillay, Lavault-de-Frétoy, Limanton, Lormes, Luzzy, Marigny-Eglise, Mihère, Millay, Montaron, Montigny-en-Morvan, Montreuilon, Montsauche-les-Settons, Moulins-Engilbert, Moux-en-Morvan, Onlay, Ouroux-en-Morvan, Planchez, Poil, Pouques-en-Morvan, Préporché, Rémillý, Saint-Agnan, Saint-André-en-Morvan, Saint-Brisson, Saint-Hilaire-en-Morvan, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Léger-de-Fougères, Saint-Martin-du-Fuy, Saint-Péreuse, Savigny-Poil-Fol, Sémelay, Sermages, Thaix, Vandenesse, Vauclaix, Villapourçon.

Communes de Saône-et-Loire

Anost, Barnay, Chissezy-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Étang-sur-Arroux, La Celle-en-Morvan, La Chapelle-sous-Uchon, La Comelle, La Grande-Verrière, La Tagnière, Lucenay-l'Évêque, Roussillon-en-Morvan, Saint-Didier-sur-Tavernay, Thil-sur-Arroux, Uchon.

Communes de l'Yonne

Asquins, Avallon, Beauvilliers, Bussières, Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Foissy-lès-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Island, Maigny, Menades, Pierre-Perthus, Pontaubert, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger-Vauban, Saint-Père, Tharoiseau, Vézelay.

Comment faire ?

Contactez le PNR du Morvan au 03 86 78 79 00

ou

Chambre d'agriculture 21 au 06 87 85 07 97

Chambre d'agriculture 58 au 06 80 17 22 79

Chambre d'agriculture 71 au 06 31 17 19 92

Chambre d'agriculture 89 au 06 88 63 22 18

AGRICULTURES
à TERRITOIRES
DIVERSES D'AGRICULTURE
SOUTIENNE



En partenariat avec



Financiers des mesures

Porteur de projet



MORVAN

MAEC 2015

Mesures Agro-Environnementales et climatiques

Morvan



Parc
naturel
régional
du
Morvan

